

Lettres Patentes

Pour la Croix du Marc
d'argent.

Du 19. Janvier 1418.

Charles par la grace
de Dieu Roy de France à nos
amis et feaulx les Generaux
Maistres de nos Monnoyes,
Salut et Dilection, Sçavoir
vous faisons que pour ces
très grandes affaires que nous
avons presentement pour

resister à nostre adversaire
d'Angleterre, lequel s'efforce
de venir en nostre Royaume à
très grand puissance et aussy
pour consideration de ce que
en nostre Monnoye de Paris
ne se fait pas sy grand ouvrage
d'or ne d'argent comme il a
esté fait le temps passé; par
ce que les Marchands qui ont
accoustumés d'apporter les
matieres de dehors nostre
Royaume ne oseront venir, ne
apporter en nostre ditte Monnoye
Billon d'or ne d'argent pour les
grands perils qui sont sur les
chemins qui est en nostre grand
prejudice et dommage; ce seroit
plus sy pourveu n'y estoit. et
Pourquoy nous par grand et
meure deliberacion de nostre
Conseil avons ordonné que à

tous Changeurs et Marchands
qui apporteront argent en nostre
dite Monnoye de Paris, —
depuis la Date de ces presentes
soit payé dix sols Cournois
davantage outre le prix de
neuf livres dix sols Cournois
que nous en faisons donner à
present jusques à la somme
de huit mille Mars d'argent
seulement. Et vous mandons
que audit Changeurs et
Marchands vous faires donner
et payer par le Maistre en
particulier ou ceux qu'il appar-
tiendra lesdits dix sols Cournois
pour Mars d'argent outre
lesdits prix de neuf livres dix
sols Cournois jusques à ladite
somme de huit mille Mars
d'argent de tout ce qu'il apperra
par le papier de la Contregarde,

lequel prix nous voulons estre
alloüé es Comptes de celuy ou
ceulx qui payés les aura par
nos Amés et feaulx Gens de
nos Comptes à Paris, non obstant
Ordonnances mandemens, ou
Deffenses à ce contraires. en
Donné à Laigny le dixneuf
jour de janvier l'An de Grace
mille quatre cent et dix huit,
et de nostre Regne le trente
neufiesme; ainsi signées par
le Roy en son Conseil, Bordes.